

RESOLUTION POUR LA SAUVEGARDE DU VIEUX DAMAS

Les participants à la réunion du sous-comité ICOMOS-CIVVIH pour la Méditerranée ont été soulagés d'apprendre l'abandon du projet d'ouverture d'une voie express au nord de la vieille ville de Damas, inscrite sur la liste du Patrimoine mondial. Ils considèrent qu'il est désormais urgent de définir et d'adopter une zone tampon tout autour du secteur classé.

RESOLUTION FOR THE SAFEGUARD OF THE OLD CITY OF DAMASCUS

The participants to the meeting of the sub-committee of ICOMOS-CIVVIH for the Mediterranean were relieved to learn that the project for opening an expressway to the North of the Walled Old City of Damascus, included on the World Heritage List, was abandoned. They consider now urgent to define and adopt a Buffer Zone around the listed area.

RESOLUTION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MEDINA DE MARRAKECH

Le Sous-Comité méditerranéen du CIVVIH-ICOMOS, réuni à Corfou les 18 et 19 avril 2008, s'inquiète de la situation actuelle de la Médina de Marrakech inscrite sur la liste du Patrimoine mondial depuis 1985.

Cinq implantations hôtelières haut de gamme s'étendant sur plusieurs hectares sont en cours d'achèvement à l'intérieur des remparts. Ces constructions dont l'occupation au sol est très élevée se sont faites aux dépens du bâti historique (fondouk Hihi, menzeh, dar Baroud, ..), d'équipements publics (piscine municipale, administration des Eaux et Forêts,..) et de jardins historiques (arset Moulay Abdeslam, jardins de Bab Djedid,..).

Déjà, dans les années 1990, il avait fallu déplorer l'apparition de deux unités hôtelières : Les Jardins de la Koutoubia en démolissant un des plus grands riyads de la cité et Les Jardins de la Médina au Sud de la Kasbah.

Le cri d'alarme lancé par le professeur Mohamed El Faïz, en 2002, dans son ouvrage : Marrakech, patrimoine en péril, n'a pas été entendu. Le plan d'aménagement, établi en 2003 par l'Agence urbaine, n'a toujours pas été approuvé.

Le Sous-Comité constate donc que la promesse faite par le Gouvernement du Maroc d'établir un plan de gestion n'a pas été tenue et que les recommandations émises par

ICOMOS et reprises par le Comité du Patrimoine mondial en 1985 sont restées lettres mortes.

CONDAMNATION DU PARKING DE CORFOU

Condamnation, de la part des membres du Sous Comité pour la Méditerranée du CIVVIH, de l'approbation par le Conseil archéologique central du Ministère de la Culture de Grèce de la demande de l'Organisme portuaire de Corfou concernant la construction d'un parking flottant dans le vieux port, d'autant plus que la ville a été inscrite sur la liste du Patrimoine mondial et que, de plus, elle est totalement privée de transports en commun qui pourraient rendre service aux habitants et réduire sensiblement la circulation automobile.

PROTESTATION

Protestation des membres du Sous Comité pour la Méditerranée du CIVVIH, contre la perspective de démolition des bâtiments historiques situés à la rue Areopagitou devant le nouveau Musée de l'Acropole à Athènes. Les membres du Sous Comité considèrent que tous les étapes de l'histoire d'Athènes méritent d'être conservées.